



Groupe de Secours Catastrophe Français

Groupe de Secours Catastrophe Français

Assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2012

Ordre du jour :

Centre de formation

Modification des statuts du GSCF

Modification des responsables de l'antenne 76

Modification du Conseil d'Administration

Questions diverses

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire à 19h00

Signature des personnes présentes

Centre de formation du GSCF

Indépendance statutaire du centre de formation

Le centre de formation du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) s'est développé depuis la fin d'année 2011.

Il a été proposé de dissocier le centre de formation du GSCF.

Après une longue réflexion, le Président pense que dissocier les deux structures avec les mêmes cadres pourra poser des problèmes.

Le centre de formation a été créé afin d'effectuer des bénéfiques et que ces mêmes bénéfiques aident les populations en souffrance.

Discussion :

Il est proposé de revenir sur le sujet en 2013 ou 2014 si le besoin se fait sentir et suivant les conseils du cabinet d'expertise comptable et du commissaire aux comptes.

Vote : unanimité



Modification des statuts du GSCF

Les articles suivants sont proposés à la modification :

Effet immédiat

Article 36^{ème} : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale est composée des membres du conseil d'administration, des responsables d'antenne et de leurs adjoints, des personnes disposant d'un poste en qualité de *responsable.

*La liste des responsables est définie annuellement par le conseil d'administration.

Les responsables d'antenne et adjoints n'ayant pas effectué leur assemblée d'antenne annuelle ne pourront pas assister et voter à l'assemblée générale ordinaire.

Le Président et le conseil d'administration exposent la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Le rapport de gestion et les comptes de l'exercice écoulé sont soumis à son approbation, ainsi qu'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice suivant.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président adressée un mois à l'avance, sur un ordre du jour arrêté par le conseil d'administration et adressé aux membres de l'assemblée générale au plus tard quinze jours avant la date de sa tenue.

Elle peut également être convoquée par le Président à la demande du tiers au moins des membres de la dernière assemblée générale annuelle, sur un ordre du jour arrêté en commun par ces derniers et adressé au Président. Ce dernier doit alors convoquer l'assemblée générale dans les trois mois suivant la date de réception de cette demande.

Elle est présidée par le Président.

Son bureau est constitué par le Président, les mandataires, le trésorier du bureau national.

Elle délibère valablement si la majorité absolue de ses membres est présente.

A défaut de quorum, l'assemblée générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, une heure après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour.

Les votes sur les délibérations qui lui sont soumises sont acquis à la majorité absolue des membres présents. Les élections auxquelles procède l'assemblée générale font l'objet de modalités particulières exposées dans le règlement intérieur.

Vote : unanimité



Groupe de Secours Catastrophe Français

Modification des responsables de l'antenne 76

A compter de ce jour, Julien SUARD est nommé responsable de l'Antenne 76

Adjoint : Cécile LARCHEVEQUE

La boîte postale de l'antenne 76 située à Etretat sera assurée par Stéphane LEFRANCOIS.

Modification du Conseil d'Administration

Départ de :

Stéphane LEFRANCOIS
Jean Pierre DECLERCQ

Renouvellement des dirigeants du conseil d'administration :
Julien SUARD intègre le conseil d'administration pour une durée de un an renouvelable.

Vote du CA : unanimité

Composition du conseil d'administration en date du 12 juillet 2012

Président :

Thierry VELU

Mandataires :

Emilie COQUEL
Gentil DE PASSOS
Guillaume DUMONT
Willy HAEGEMAN
Patrick SILLI
Julien SUARD

Trésorier :
Emmanuel MOUSSE



Questions diverses

Présentation du nouveau sac d'accompagnement pour les SDF

Présentation du sac pour les animaux de compagnie

Suite à la période de grand froid survenue en février 2012, le Président proposera un kit d'urgence qui pourra être distribué en grande quantité lors de périodes de très grand froid aux personnes dans la rue mais aussi aux personnes bloquées sur les routes lors de fortes intempéries,...

Discussion :

Mise en place des maraudes mi-octobre

Coordination des bénévoles en cours d'étude

Un stage de chef d'équipe pour les maraudes sera proposé en début d'hiver ; il est important que chaque antenne puisse envoyer des adhérents se former.

Parc automobile

Nous devons disposer d'une uniformité pour les véhicules opérationnels du GSCF. Pour cela, il est proposé de procéder avant la fin 2014 à la mise en conformité du parc automobile.

Proposition : Véhicule blanc avec logo rouge du GSCF et inscription Groupe de Secours Catastrophe Français.

Vote : unanimité

Nous devons analyser les besoins urgents, notamment pour les maraudes.

Signature d'un nouveau contrat pour l'édition du magazine avec la société RFP

Le GSCF a dénoncé le 8 juin 2012 le contrat avec la société ONDECALE. La société RFP R.C.S. BOBIGNY 539 913 830 - 7 AVENUE DU BELVEDERE – 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS, assure dorénavant la création et le démarchage afin de financer la revue. Le GSCF percevra en plus de la revue gratuite un pourcentage sur l'insertion des publicités.

Manifestations du GSCF, modifications (annexe interne)

Emplois et rémunération (annexe interne)

Bureaux et entrepôt (annexe interne)



Groupe de Secours Catastrophe Français

Etude pour intégrer les bénévoles opérationnels au code de la sécurité sociale

Le Président travaille en lien avec le cabinet d'expertise comptable sur une étude pour couvrir les bénévoles opérationnels du GSCF aux risques d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Nous reviendrons très prochainement sur ce point.

Fin de l'assemblée à : 21h30